Le Mur israélien en Cisjordanie

Un objectif sécuritaire démenti par son tracé

Depuis juillet 2002, le gouvernement israélien a entrepris la construction du Mur en le présentant comme une « clôture de sécurité » ou une « barrière de séparation » ayant pour objectif d'empêcher les attentats en Israël. Cet objectif uniquement sécuritaire est démenti par le fait que **86% du tracé du Mur se situe à l'intérieur des Territoires palestiniens** et qu'il rattache 76% des colonies au territoire israélien. Il entoure également les zones de Cisjordanie les plus riches en eau comme dans la région de Bethléem, Naplouse, Ramallah ou Qalqilya pour les rattacher au territoire israélien.

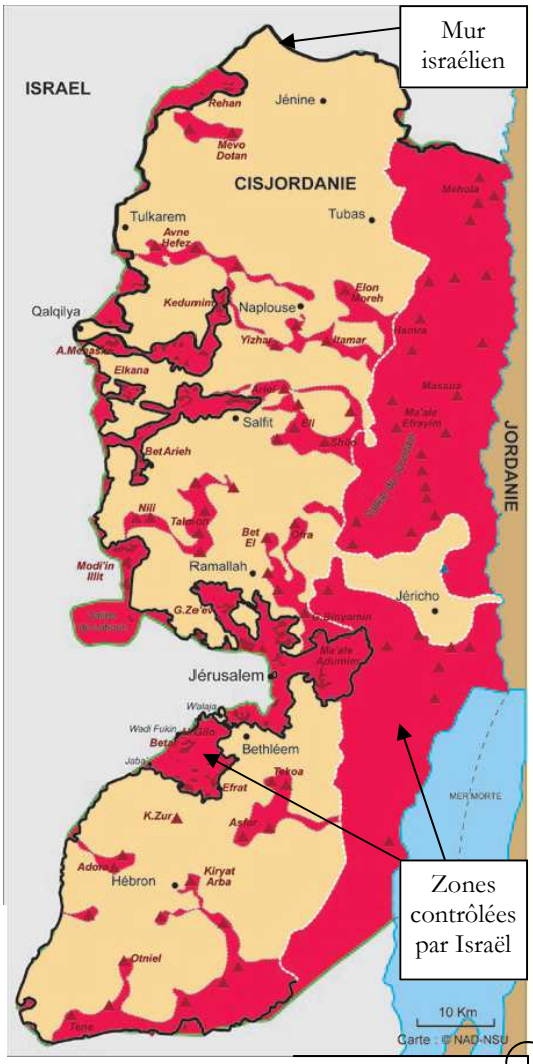

Des conséquences humaines désastreuses

Le Mur isole des villes et villages palestiniens, sépare des familles, coupe les habitants de leurs terres, des écoles, des hôpitaux et d'autres services essentiels. Il a pour résultat de déstructurer l'ensemble du tissu économique et social palestinien.

Le Mur isole Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie

Le Mur entoure entièrement Jérusalem-Est et englobe l'ensemble des colonies dans et autour de la ville pour les rattacher au territoire israélien. Il isole totalement la ville du reste de la Cisjordanie et a pour effet d'y rendre quasiment impossible l'installation de la future capitale d'un État palestinien viable et indépendant. Pour les Palestiniens, résidents ou non de Jérusalem, aller travailler, avoir accès aux soins hospitaliers, pouvoir rencontrer sa propre famille, aller prier, tout est devenu problématique, voire impossible.

La lutte non violente contre le Mur

Le village de Bilin (à l'Est de Ramallah) est devenu le symbole de la lutte non violente des Palestiniens contre le Mur. Chaque vendredi une manifestation réunit les habitants du village soutenus par un nombre toujours plus important d'Israéliens et d'Internationaux.

Un Mur illégal, condamné par la communauté internationale

Le 09 juillet 2004, par 14 voix sur 15, la Cour internationale de justice a déclaré le Mur contraire aux dispositions du droit international et a conclu à l'obligation pour Israël d'en cesser immédiatement la construction et d'en démanteler toutes les sections déjà construites, y compris à l'intérieur et en périphérie de Jérusalem-Est.

Chiffres clés :

- Le Mur devrait faire au total **780 kms de long**. 412 kms en ont déjà été construits ;
- Le coût total de construction s'élève à plus de **2 milliards de dollars** ;
- A Jérusalem, près de **100 000** Palestiniens habitants de la ville en seront séparés par le Mur.

Pour en savoir plus

www.ochaopt.org (Bureau de coordination des Affaires Humanitaires - ONU)
www.plateforme-palestine.org
www.france-palestine.org

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine - Novembre 2008